

COMMUNE D'ISBERGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
15 décembre 2023

Date de convocation :
8 décembre 2023

Objet :
**Adoption du nouveau règlement de location des
salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2024**

Votes pour : 27
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Caroline BERROD - M. Steve CAMPAGNE - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Micheline DAUTRICHE a donné procuration à M. Michel BINCTEUX ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS.

Membres absents : M. Benoît COUPET - Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le règlement des locations des salles municipales appliqué depuis le 1^{er} janvier 2020, par délibération n° 19.05.04 du 27 septembre 2019.

Il propose une mise à jour dudit règlement afin de permettre de spécifier le nom de la salle concernée, sa capacité d'accueil, le type de location et les conditions de mise en marche de

l'alarme. Il indique, par ailleurs, que le paragraphe relatif aux assurances sera modifié afin d'obtenir une attestation en responsabilité civile du locataire.

Enfin, il précise que les tarifs de l'ensemble des salles y seront annexés en fonction du type de locataire concerné (particuliers isberguois, particuliers extérieurs, entreprises ou associations).

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2024, le règlement de location des salles municipales ci-joint, ainsi que les spécificités appliquées selon la salle concernée et le type de location ;
- PRECISE que les tarifs de l'ensemble des salles seront annexés au règlement en fonction du type de locataire concerné.

Délibération affichée le **22 DEC. 2023**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le **22 DEC. 2023**

Le Maire,



David THELLIER.